

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes M.Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	Notes	2016	2015
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	6 717 900	9 213 283
Créances sur la clientèle de Leasing	5	468 444 853	426 164 176
Acheteurs factorés	6	11 633 141	8 789 541
Portefeuille de placement	7	300 160	11 725 221
Portefeuille d'investissement	8	7 991 282	6 906 834
Valeurs immobilisées	9	4 097 565	4 320 424
Autres actifs	10	3 669 612	2 989 811
TOTAL DES ACTIFS		502 854 513	470 109 290
PASSIFS			
Concours bancaires	11	569	569
Dettes envers la clientèle	12	7 321 555	6 671 439
Comptes courants des adhérents	6	1 781 127	1 648 720
Emprunts et dettes rattachées	13	406 859 321	396 015 483
Fournisseurs et comptes rattachés	14	40 560 388	22 923 578
Autres passifs	15	4 285 758	2 926 941
TOTAL DES PASSIFS		460 808 718	430 186 730
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		21 250 000	21 250 000
Réserves		9 716 736	8 687 104
Résultats reportés		6 462 255	5 204 778
Effets des modifications comptables		(551 800)	(551 800)
Résultat de l'exercice		5 168 604	5 332 477
Total des capitaux propres	16	42 045 795	39 922 559
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		502 854 513	470 109 290

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	<u>31 décembre</u>	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	63 030 240	61 223 604
Engagements de financement en faveur de la clientèle	12 214 200	13 185 754
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	48 177 007	45 108 943
Engagements de factoring	2 639 033	2 928 906
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	607 184 697	536 233 109
Garanties reçues	9 660 059	68 414 468
Intérêts à échoir sur contrats actifs	77 382 377	69 018 654
Valeurs des biens, objet de leasing	520 142 261	466 575 997
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	31 530 000	7 104 763
Emprunts obtenus non encore encaissés	31 530 000	7 104 763

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de Leasing	17	43 356 537	39 673 703
Revenus de Factoring	18	1 168 545	932 043
<u>Total des revenus</u>		<u>44 525 082</u>	<u>40 605 746</u>
Autres produits d'exploitation	19	2 091 409	2 013 996
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		<u>46 616 491</u>	<u>42 619 742</u>
Charges financières nettes	20	(26 878 010)	(25 727 662)
Commissions encourues		(142 939)	(89 226)
Produits des placements	21	446 025	638 332
PRODUITS NETS		<u>20 041 567</u>	<u>17 441 186</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	22	(4 703 492)	(4 002 471)
Autres charges d'exploitation	23	(2 572 880)	(2 316 123)
Dotations aux amortissements	24	(409 760)	(353 229)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>12 355 435</u>	<u>10 769 363</u>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(3 665 267)	(2 903 545)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(1 096 840)	(316 964)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>7 593 328</u>	<u>7 548 854</u>
Autres gains ordinaires	27	588 925	363 424
Autres pertes ordinaires	28	(586)	(76 949)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>8 181 667</u>	<u>7 835 330</u>
Impôt sur les bénéfices	29	(2 357 817)	(2 502 852)
Contribution conjoncturelle	29	(655 246)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>5 168 604</u>	<u>5 332 477</u>
Résultat par action	16	2,432	2,509

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	288 966 886	264 933 826
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	43 704 482	39 188 942
Financements des adhérents	31	(45 063 097)	(37 112 228)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(269 702 267)	(241 527 751)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(7 009 516)	(7 232 067)
Intérêts payés	34	(26 888 225)	(25 069 397)
Impôts et taxes payés	35	(5 133 115)	(2 937 080)
Autres flux de trésorerie	36	12 004 200	5 262 094
		<u>(9 120 651)</u>	<u>(4 493 660)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(186 901)	(928 730)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	11 194
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(1 000 000)	(2 500 000)
		<u>(1 186 901)</u>	<u>(3 417 536)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	39	(3 045 368)	(2 605 099)
Encaissements provenant des emprunts	13	168 470 000	179 321 605
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(160 937 463)	(165 108 157)
Flux liés au financement à court terme	13	3 325 000	(4 395 000)
		<u>7 812 169</u>	<u>7 213 349</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(2 495 383)</u>	<u>(697 847)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	40	9 212 714	9 910 561
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	40	6 717 331	9 212 714

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2016, à 21.250.000 DT composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** » et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash flow » compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2013 à 2015 TMMgi selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2013-2015 :

$$\text{TPMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{PCgi} = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times \text{TMMgi} \times \text{FSgi} \times \text{TPMgi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour

les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Construction 5,0%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 20,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-4 Faits saillants

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Juillet 2016 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 3.013.279 DT dont 1.109.038 DT de pénalités et de ramener le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2014 de 2.900.026 DT à 252.359 DT.

En application de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux, la société a formulé, en septembre 2016, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2017, sans recours juridictionnel et a eu pour effet de ramener le complément des impôts et taxes réclamés à 386.800 DT dont 359.830 DT de pénalités, le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2014 de 2.900.026 DT à 1.062.490 DT et le crédit de l'impôt sur les sociétés à la même date de 241.989 DT à 52.048 DT.

A ce titre, et compte tenu de l'effet des corrections symétriques qui en découlent, la société a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ces redressements et ce, pour un montant de 900.000 DT.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et des avoirs auprès des banques, est le suivant :

	31 décembre	
	2016	2015
- Banques	6 715 445	9 211 091
- Caisses	2 455	2 192
<u>Total</u>	<u>6 717 900</u>	<u>9 213 283</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 décembre	
	2016	2015
- Créances de leasing	472 618 396	425 718 418
- Impayés	32 319 240	33 521 602
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 759
- Intérêts échus et différés	(2 313 360)	(2 095 352)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 536 807	2 450 749
- Créances radiées	434 846	-
<u>Total brut</u>	<u>504 640 178</u>	<u>459 640 175</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(12 141 005)	(11 125 751)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(17 782 382)	(16 700 234)
- Provisions additionnelles	(331 520)	(374 955)
- Provisions collectives	(2 004 922)	(1 895 481)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(169 531)
- Provisions pour Créances radiées	(434 846)	-
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 288 000)	(3 165 799)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	<u>(36 195 325)</u>	<u>(33 475 999)</u>
<u>Total net</u>	<u>468 444 853</u>	<u>426 164 176</u>

Les mouvements enregistrés sur les créances de Leasing durant l'exercice, sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2015	<u>428 169 167</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	253 382 799
- Relocations	5 414 419
- Consolidations	26 035
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(196 455 383)
- Remboursement anticipé de créances	(10 825 250)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(13 399)
- Relocations	(5 389 922)
- Radiations de créances	(153 261)
Solde au 31 Décembre 2016	<u>474 155 203</u>

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit :

	31 décembre	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Paielements minimaux sur contrats actifs (a)	<u>528 262 608</u>	<u>473 604 075</u>
A recevoir dans moins d'un an	196 135 370	179 191 264
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	327 142 576	284 073 193
A recevoir dans plus de 5 ans	4 984 662	10 339 618
Produits financiers non acquis (b)	<u>77 382 377</u>	<u>68 414 468</u>
A recevoir dans moins d'un an	36 112 309	31 992 499
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	40 796 535	35 144 792
A recevoir dans plus de 5 ans	473 533	1 277 177
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	<u>450 880 231</u>	<u>405 189 607</u>
Créances en instance de mise en force (2)	<u>1 536 807</u>	<u>2 450 749</u>
Créances échues (3)	<u>496 112</u>	<u>366 088</u>
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	<u>1 151 702</u>	<u>1 918 639</u>
Contrats suspendus (contentieux) (5)	<u>20 090 351</u>	<u>18 244 085</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	<u>474 155 203</u>	<u>428 169 167</u>

Analyse par secteur d'activité :

	31 décembre	
	2016	2015
Bâtiment et travaux publics	72 991 568	48 985 984
Industrie	52 663 836	49 652 540
Tourisme	8 939 916	7 773 093
Commerces et services	253 759 323	230 102 183
Agriculture	85 800 561	91 655 367
<u>Total</u>	<u>474 155 203</u>	<u>428 169 167</u>

Analyse par type de matériel :

	31 décembre	
	2016	2015
Equipements	55 592 929	41 380 406
Matériel roulant	342 849 797	311 435 666
Matériel spécifique	45 541 616	45 776 191
<u>Sous Total</u>	<u>443 984 341</u>	<u>398 592 263</u>
Immobilier	30 170 862	29 576 903
<u>Total</u>	<u>474 155 203</u>	<u>428 169 167</u>

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	385 324 614	58 898 762	5 886 512	4 154 504	18 225 045	472 489 437
Impayés	2 263 859	6 558 611	1 412 470	1 993 335	20 090 965	32 319 240
Contrats en instance de mise en force	1 167 016	125 437	-	-	244 354	1 536 807
CREANCES LEASING	388 755 489	65 582 809	7 298 981	6 147 839	38 560 364	506 345 484
Avances reçues (**)	(4 753 594)	(275 819)	(59 923)	(64 285)	(2 167 933)	(7 321 555)
ENCOURS GLOBAL	384 001 895	65 306 990	7 239 058	6 083 554	36 392 432	499 023 929
ENGAGEMENTS HORS BILAN	12 214 200	-	-	-	-	12 214 200
TOTAL ENGAGEMENTS	396 216 095	65 306 990	7 239 058	6 083 554	36 392 432	511 238 129
Produits réservés	-	-	(196 089)	(317 007)	(2 774 904)	(3 288 000)
Provisions sur encours financiers	-	-	(10 289)	(122 584)	(12 008 133)	(12 141 005)
Provisions sur impayés	-	-	(232 369)	(697 396)	(16 852 617)	(17 782 382)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(331 520)	(331 520)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(438 746)	(1 136 987)	(31 967 174)	(33 542 907)
ENGAGEMENTS NETS	396 216 095	65 306 990	6 800 311	4 946 567	4 425 258	477 695 222

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,42%	1,19%	7,12%
	9,72%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2015	9,93%
--	--------------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	6,06%	18,69%	87,84%
	67,47%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2015	67,45%
--	---------------

(*) Le total général des encours financiers excède celui comptable de 128 959 DT qui remonte aux exercices antérieurs et qui est totalement provisionné.

(**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6: ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 décembre	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Comptes des acheteurs factorés	11 908 374	9 389 736
- Effets à l'encaissement	383 452	120 179
<u>Sous Total (A)</u>	<u>12 291 826</u>	<u>9 509 915</u>
- Provisions	(601 282)	(652 560)
- Agios réservés	(57 403)	(67 814)
<u>Total des provisions</u>	<u>(658 685)</u>	<u>(720 374)</u>
<u>Total net</u>	<u>11 633 141</u>	<u>8 789 541</u>
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	1 781 127	1 648 720
<u>Sous total (B)</u>	<u>1 781 127</u>	<u>1 648 720</u>
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	<u>10 510 699</u>	<u>7 861 195</u>

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	11 178 817	-	-	-	735 539	11 914 356
Valeurs à l'encaissement	379 452	-	-	-	4 000	383 452
Fonds de garantie (**)	(1 701 630)	-	-	-	(80 854)	(1 782 484)
ENGAGEMENTS BILAN	9 856 639	-	-	-	658 685	10 515 324
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 639 033	-	-	-	-	2 639 033
TOTAL ENGAGEMENTS	12 495 671	-	-	-	658 685	13 154 356
Produits réservés	-	-	-	-	57 403	57 403
Provisions	-	-	-	-	601 282	601 282
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	-	-	658 685	658 685
ENGAGEMENTS NETS	12 495 671	-	-	-	-	12 495 671
Ratio des actifs non performants					5,01%	
Ratio des actifs non performants de 2016				5,01%		
Ratio des actifs non performants de 2015				7,78%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés					100,00%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2016				100,00%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2015				85,79%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 5 983 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 357 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

	31 décembre	
	2016	2015
- Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	-	1 179 061
- Titres cotés	497 000	546 160
- Certificats de dépôt	-	10 000 000
<u>Total brut</u>	<u>497 000</u>	<u>11 725 221</u>
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(196 840)	-
<u>Total net</u>	<u>300 160</u>	<u>11 725 221</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation Attijari Leasing	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	cours moyen du mois de décembre	Provisions	pourcentage de détenion
UADH	70 000	1,000	7,100	497 000	4,288	196 840	1,345%

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

	31 décembre	
	2016	2015
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	7 814 882	6 730 434
<u>Total</u>	<u>7 991 282</u>	<u>6 906 834</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2016, cette rubrique totalisant 4 097 565 DT contre 4 320 424 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Logiciels	33,3%	234 094	35 760	269 854	224 611	12 068	236 679	33 175
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>234 094</u>	<u>35 760</u>	<u>269 854</u>	<u>224 611</u>	<u>12 068</u>	<u>236 679</u>	<u>33 175</u>
Terrain	-	949 160	-	949 160	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	-	3 403 650	1 555 903	170 182	1 726 085	1 677 565
Matériel de transport	20,0%	427 869	42 500	470 369	76 200	90 845	167 045	303 324
Installations générales	10,0%	737 857	73 732	811 589	332 687	65 012	397 699	413 890
Mobilier de bureau	20,0%	228 221	18 997	247 218	200 351	14 034	214 385	32 834
Matériel informatique	33,3%	238 409	15 912	254 321	215 229	15 529	230 758	23 564
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	-	130 482	24 695	42 090	66 785	63 696
Immobilisations hors exploitation		600 358	-	600 358	-	-	-	600 358
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>6 716 006</u>	<u>151 141</u>	<u>6 867 147</u>	<u>2 405 065</u>	<u>397 692</u>	<u>2 802 757</u>	<u>4 064 390</u>
TOTAUX		6 950 100	186 901	7 137 001	2 629 676	409 760	3 039 436	4 097 565

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre	
	2016	2015
- Frais d'émission des emprunts	804 254	807 739
- Dépôts et cautionnements versés	31 234	31 234
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	329 415	106 706
- Avances et acomptes au personnel	505 404	477 170
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	1 355 429	863 499
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	330 635	454 262
- Autres comptes débiteurs	380 451	382 836
- Produits à recevoir	200 049	151 058
- Compte d'attente	15 500	-
- Charges constatées d'avance	26 398	24 463
Total brut	4 116 683	3 436 882
A déduire		
- Provisions pour dépréciation	(447 071)	(447 071)
Total net	3 669 612	2 989 811

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus, et se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	1 739 764	327 073	2 066 837	932 025	330 558	1 262 583	804 254
TOTAUX		1 739 764	327 073	2 066 837	932 025	330 558	1 262 583	804 254

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2016	2015
- Banques, découverts	569	569
Total	569	569

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2016	2015
- Avances et acomptes reçus des clients	7 321 555	6 671 439
<u>Total</u>	<u>7 321 555</u>	<u>6 671 439</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2016	2015
Emprunts		
- Banques locales	144 939 059	134 650 612
- Banques étrangères	22 164 390	27 384 149
- Emprunts obligataires	150 403 480	147 897 920
- Certificats de Leasing	72 500 000	68 235 000
- Billets de trésorerie	-	1 440 000
- Certificats de dépôt	10 000 000	9 500 000
- Crédits de leasing	64 077	105 786
<u>Total emprunts</u>	<u>400 071 005</u>	<u>389 213 467</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	797 654	1 013 825
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	398 937	477 404
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 068 592	3 872 295
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 641 852	1 426 499
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	133 467
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	24 000	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(142 719)	(121 474)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 788 316</u>	<u>6 802 016</u>
<u>Total général</u>	<u>406 859 321</u>	<u>396 015 483</u>

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	134 650 612	134 000 000	123 711 553	144 939 059	80 723 406	64 215 652
* ATTIJARI BANK 18	750 000	-	750 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 19	1 250 000	-	1 000 000	250 000	-	250 000
* ATTIJARI BANK 20	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* ATTIJARI BANK 21	3 500 000	-	2 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* ATTIJARI BANK 22	2 500 000	-	2 500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 23	231 943	-	231 943	-	-	-
* ATTIJARI BANK 24	3 750 000	-	3 750 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 25	7 000 000	-	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 26	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 27	3 750 000	-	1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 28	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 29	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/1	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK15/2	6 300 000	-	1 400 000	4 900 000	3 500 000	1 400 000
* ATTIJARI BANK 15/3	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/4	3 800 000	-	800 000	3 000 000	2 200 000	800 000
* ATTIJARI BANK 16/1	-	2 000 000	300 000	1 700 000	1 300 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/2	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 16/3	-	2 000 000	200 000	1 800 000	1 400 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/4	-	3 000 000	150 000	2 850 000	2 250 000	600 000
* ATTIJARI BANK 16/5	-	2 000 000	100 000	1 900 000	1 500 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/6	-	4 000 000	200 000	3 800 000	3 000 000	800 000
* ATTIJARI BANK 16/7	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/8	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
* ATTIJARI BANK 16/9	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 16/10	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	25 000 000	80 000 000	80 000 000	25 000 000	-	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	80 081 943	113 000 000	102 881 943	90 200 000	46 150 000	44 050 000

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AL BARAKA BANK CMT11	358 442	-	358 442	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT12	179 221	-	179 221	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT13	161 299	-	161 299	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT14	143 377	-	143 377	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT15	108 163	-	108 163	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT16	354 868	-	354 868	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT17	354 868	-	354 868	-	-	-
TOTAL AL BARAKA BANK	1 660 237	-	1 660 237	-	-	-
* AMEN BANK 6	634 232	-	634 232	-	-	-
* AMEN BANK 7	633 278	-	633 278	-	-	-
* AMEN BANK 18	875 000	-	500 000	375 000	-	375 000
* AMEN BANK 19	700 000	-	400 000	300 000	-	300 000
* AMEN BANK 20	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
* AMEN BANK 21	1 123 513	-	411 662	711 851	271 175	440 676
* AMEN BANK 22	283 484	-	103 827	179 657	68 456	111 201
* AMEN BANK 23	1 186 015	-	405 699	780 316	345 831	434 485
* AMEN BANK 24	1 186 235	-	405 775	780 460	345 895	434 566
* AMEN BANK 25	2 177 115	-	797 375	1 379 741	525 733	854 007
* AMEN BANK 27	1 274 553	-	275 647	998 906	700 734	298 172
* AMEN BANK 28	859 030	-	185 937	673 093	472 064	201 028
* AMEN BANK 29	1 386 476	-	300 653	1 085 823	761 133	324 690
* AMEN BANK 30	967 380	-	209 843	757 537	530 963	226 574
* AMEN BANK 16/1	-	2 000 000	-	2 000 000	1 658 786	341 214
* AMEN BANK 16/2	-	3 000 000	-	3 000 000	2 478 471	521 529
TOTAL AMEN BANK	13 486 313	-	5 363 929	13 122 384	8 159 242	4 963 142

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* BANQUE DE TUNISIE 1	571 426	-	571 426	-	-	-
* BANQUE DE TUNISIE 2	1 285 600	-	535 750	749 850	321 250	428 600
* BANQUE DE TUNISIE 3	856 000	-	286 000	570 000	284 000	286 000
* BANQUE DE TUNISIE 4	2 800 000	-	1 000 000	1 800 000	1 000 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 15/01	3 800 000	-	1 000 000	2 800 000	2 000 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 16/01	-	4 000 000	400 000	3 600 000	2 800 000	800 000
TOTAL BT	9 313 026	4 000 000	3 793 176	9 519 850	6 405 250	3 114 600
* BIAT 1	847 266	-	847 266	-	-	-
* BIAT 2	250 000	-	250 000	-	-	-
TOTAL BIAT	1 097 266	-	1 097 266	-	-	-
* ABC5	562 500	-	562 500	-	-	-
* ABC7	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
* ABC8	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
* ABC 15/1	1 300 000	-	1 300 000	-	-	-
* ABC 16/1	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
TOTAL ABC	5 862 500	5 000 000	2 862 500	8 000 000	2 000 000	6 000 000
* BH	2 733 555	-	729 476	2 004 079	1 234 482	769 597
* BH 15/01	4 715 772	-	598 027	4 117 745	3 478 004	639 742
* BH 15/02	2 000 000	-	285 714	1 714 286	1 428 571	285 714
* BH 15/03	3 000 000	-	428 571	2 571 429	2 142 857	428 571
* BH 16/01	-	3 000 000	214 286	2 785 714	2 357 143	428 571
* BH 16/02	-	2 000 000	71 429	1 928 571	1 642 857	285 714
TOTAL BH	12 449 327	5 000 000	2 327 503	15 121 824	12 283 914	2 837 910

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* ATB	2 000 000	-	1 250 000	750 000	-	750 000
* ATB 2	1 200 000	-	500 000	700 000	300 000	400 000
* ATB 15/01	3 500 000	-	875 000	2 625 000	1 925 000	700 000
* ATB 16/01	-	2 000 000	100 000	1 900 000	1 500 000	400 000
TOTAL ATB	6 700 000	2 000 000	2 725 000	5 975 000	3 725 000	2 250 000
* QNB	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
TOTAL QNB	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					d'un an	moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>27 384 149</u>	-	<u>5 219 760</u>	<u>22 164 390</u>	<u>15 797 677</u>	<u>6 366 712</u>
* BAD 1	4 723 521	-	674 789	4 048 732	3 373 944	674 789
* BAD 2	1 245 961	-	88 997	1 156 964	978 969	177 994
TOTAL BAD	5 969 482	-	763 786	5 205 696	4 352 913	852 783
* BEI 5	10 082 294	-	2 880 655	7 201 639	4 320 984	2 880 655
* BEI 6	1 810 768	-	517 362	1 293 406	776 044	517 362
TOTAL BEI	11 893 062	-	3 398 018	8 495 045	5 097 028	3 398 017
* SANAD	9 521 605	-	1 057 956	8 463 649	6 347 737	2 115 912
TOTAL SANAD	9 521 605	-	1 057 956	8 463 649	6 347 737	2 115 912
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	162 034 761	134 000 000	128 931 313	167 103 448	96 521 084	70 582 365

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires:

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/2011 F	11 400 000	-	5 700 000	5 700 000	-	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	600 000	-	300 000	300 000	-	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	4 656 000	-	2 328 000	2 328 000	-	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	6 688 000	-	1 672 000	5 016 000	3 344 000	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	1 188 000	-	594 000	594 000	-	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	5 532 000	-	2 766 000	2 766 000	-	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	1 828 640	-	457 120	1 371 520	914 400	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	10 975 200	-	3 658 400	7 316 800	3 658 400	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	-	658 000	2 632 000	1 974 000	658 000
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	12 163 680	-	3 040 920	9 122 760	6 081 840	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	-	-	9 950 000	7 960 000	1 990 000
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	5 894 400	-	1 473 600	4 420 800	2 947 200	1 473 600
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	-	-	10 632 000	8 505 600	2 126 400
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
* Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	-	2 216 400	8 865 600	6 649 200	2 216 400
* Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	-	-	17 918 000	17 918 000	-
* Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	-	200 000	800 000	600 000	200 000
* Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016-1 A	-	7 850 000	-	7 850 000	6 280 000	1 570 000
* Emprunt obligataire 2016-1 B	-	22 150 000	-	22 150 000	22 150 000	-
* Emprunt obligataire 2016-2 A	-	1 170 000	-	1 170 000	1 170 000	-
* Emprunt obligataire 2016-2 B	-	3 300 000	-	3 300 000	3 300 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	147 897 920	34 470 000	31 964 440	150 403 480	112 752 640	37 650 840

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt, les billets de trésorerie et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* CERTIFICATS DE LEASING	68 235 000	187 000 000	182 735 000	72 500 000	-	72 500 000
* BILLETS DE TRESORERIE	1 440 000	-	1 440 000	-	-	-
* CERTEFICATS DE DEPOT	9 500 000	27 000 000	26 500 000	10 000 000	-	10 000 000
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°51263	70 684	-	31 033	39 651	7 195	32 456
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°55610	35 103	-	10 677	24 426	12 862	11 564
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	79 280 786	214 000 000	210 716 710	82 564 077	20 057	82 544 020
TOTAL GENERAL	389 213 467	382 470 000	371 612 463	400 071 005	209 293 781	190 777 225

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

	31 décembre	
	2016	2015
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	6 547 704	1 211 967
- Effets à payer	34 012 684	21 711 611
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>40 560 388</u>	<u>22 923 578</u>

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre	
	2016	2015
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	204 718	148 398
- Etat, retenues sur salaires	67 852	50 436
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	614 992	542 099
- Etat, impôts sur les bénéfices (voir note 29)	105 075	527 089
- Contribution conjoncturelle (voir note 29)	655 246	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	44 003	45 690
- Etat, TCL à payer	15 074	13 663
- C.N.S.S	186 448	153 374
- CAVIS	21 085	9 518
- Autres comptes créditeurs	14 157	84 545
- Remboursement assurance groupe	7 024	2 370
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	548 353	535 649
- Compte d'attente	133 456	189 841
- Caisse de compensation	6 156	21 896
- Produits constatés d'avance	165 933	95 325
- Prestataires de services	15 842	4 779
- Retenue de garantie	5 799	7 499
- Provisions pour passifs et charges	1 225 772	325 772
- Provisions pour départ à la retraite	180 447	100 672
<u>Total</u>	<u>4 285 758</u>	<u>2 926 941</u>

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 décembre	
		2016	2015
- Capital social	(A)	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	7 500 000	6 500 000
- Réserve pour fonds social	(D)	91 736	62 104
- Effets de modifications comptables		(551 800)	(551 800)
- Résultats reportés		6 462 255	5 204 778
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	(E)	<u>36 877 191</u>	<u>34 590 082</u>
Résultat de l'exercice		5 168 604	5 332 477
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(G)	<u>42 045 795</u>	<u>39 922 559</u>
<u>Résultat par action:</u>			
Résultat de la période (1)		5 168 604	5 332 477
Nombre d'actions (2)		2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2)	(F)	2,432	2,509

- (A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 21.250.000 DT, divisé en 2.125.000 actions de 10 DT chacune.
- (B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- (D) Cette réserve est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- (E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élèvent au 31 décembre 2016 à 4 000 000 DT, correspondant à une partie de la Réserve spéciale de réinvestissement.
- (F) Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.
- (G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16(SUITE) : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	21 250 000	2 125 000	4 000 000	67 204	(551 800)	4 301 979	6 002 799	37 195 181
Affectations approuvées par l'AGO du 26/05/2015			2 500 000	50 000		3 452 799	(6 002 799)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014						(2 550 000)		(2 550 000)
Prélèvement sur fonds social				(55 099)				(55 099)
Résultat au 31 décembre 2015							5 332 477	5 332 477
Solde au 31 Décembre 2015	21 250 000	2 125 000	6 500 000	62 104	(551 800)	5 204 778	5 332 477	39 922 559
Affectations approuvées par l'AGO du 13/05/2016			1 000 000	100 000		4 232 477	(5 332 477)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015						(2 975 000)		(2 975 000)
Prélèvement sur fonds social				(70 368)				(70 368)
Résultat au 31 décembre 2016							5 168 604	5 168 604
Solde au 31 Décembre 2016	21 250 000	2 125 000	7 500 000	91 736	(551 800)	6 462 255	5 168 604	42 045 795

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre	
	2016	2015
Intérêts conventionnels	41 996 156	38 516 457
Intérêts intercalaires	37 649	17 526
Intérêts de retard	1 539 507	1 244 239
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>43 573 312</u>	<u>39 778 222</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(707 230)	(571 541)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	490 455	467 022
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(216 775)</u>	<u>(104 519)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>43 356 537</u>	<u>39 673 703</u>

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

	31 décembre	
	2016	2015
Commissions de factoring	345 265	290 138
Intérêts de financement	823 280	641 905
<u>Total revenus de factoring</u>	<u>1 168 545</u>	<u>932 043</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

	31 décembre	
	2016	2015
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	431 038	449 576
- Commissions d'assurance	924	66 968
- Frais divers sur dossiers	1 653 222	1 493 142
- Autres produits d'exploitation	6 225	4 309
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>2 091 409</u>	<u>2 013 996</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes, se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2016	2015
- Intérêts des emprunts obligataires	10 758 595	8 698 958
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	11 103 980	10 665 448
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	1 511 243	1 238 437
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	330 558	264 154
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>23 704 376</u>	<u>20 866 998</u>
- Intérêts des comptes courants	483 643	713 185
- Intérêts sur opérations de financement	2 689 991	4 147 479
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 173 634</u>	<u>4 860 664</u>
<u>Total général</u>	<u>26 878 010</u>	<u>25 727 662</u>

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements, se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2016	2015
- Dividendes sur titres immobilisés	5 292	-
- Dividendes sur titres cotés	4 550	-
- Dividendes sur titres SICAV	333 736	208 275
- Plus values sur cession de titres cotés	-	46 154
- Plus values latentes sur titres immobilisés	7 789	-
- Plus values sur cession de titres SICAV	75 918	141 610
- Plus values latentes sur titres SICAV	-	5 316
- Moins values sur cession de titres cotés	(20 426)	-
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV	(95 215)	-
- Moins values latentes sur titres immobilisés	(8 196)	(30 447)
- Revenus des certificats de dépôt	46 664	108 871
- Intérêts des comptes courants	95 913	158 553
<u>Total</u>	<u>446 025</u>	<u>638 332</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2016	2015
- Salaires et compléments de salaires	3 357 312	2 944 273
- Rémunérations du personnel détaché	421 701	426 251
- Charges connexes aux salaires	64 884	39 191
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	648 403	514 383
- Autres charges sociales	219 723	192 362
- Transfert de charges	(8 531)	(113 990)
<u>Total</u>	<u>4 703 492</u>	<u>4 002 471</u>

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation, se présente comme suit :

	31 décembre	
	2016	2015
- Achat de matières et fournitures	153 089	128 670
<u>Total des achats</u>	<u>153 089</u>	<u>128 670</u>
- Locations	88 302	73 780
- Charges locatives et de copropriété	31 611	30 146
- Entretien et réparations	67 765	86 206
- Primes d'assurances	192 657	121 056
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	21 083	18 499
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>401 418</u>	<u>329 688</u>
- Formations	49 218	22 903
- Personnel extérieur à l'entreprise	8 911	20 556
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	477 553	346 943
- Publicités, publications, relations publiques	227 469	279 960
- Transports	46 518	40 725
- Déplacements, missions et réceptions	34 885	37 024
- Frais postaux et de télécommunications	167 112	142 365
- Services bancaires et assimilés	472 469	449 724
- Documentations	4 204	4 168
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 488 339</u>	<u>1 344 368</u>
- Jetons de présence	50 000	50 000
- Rémunération comité d'audit	12 000	12 000
- Rémunération comité de risque	12 000	12 000
- Rémunération comité de crédit	12 000	12 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>86 000</u>	<u>86 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	85 399	59 604
- T.C.L	164 498	150 365
- Droits d'enregistrement et de timbres	188 044	207 434
- Autres impôts et taxes	6 094	9 994
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>444 035</u>	<u>427 397</u>
<u>Total général</u>	<u>2 572 880</u>	<u>2 316 123</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	12 068	10 952
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	397 692	342 277
<u>Total</u>	<u>409 760</u>	<u>353 229</u>

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTSET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	5 442 463	4 863 448
- Dotations aux provisions additionnelles	206	24 755
- Reprise sur provisions additionnelles	(43 642)	(98 059)
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	249 916	-
- Reprises de provisions antérieures non déduites fiscalement	(249 916)	-
- Dotations aux provisions collectives (*)	109 441	190 505
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 800 368)	(2 074 014)
- Créances radiées	1 223 005	1 001 129
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 110 976)	(867 541)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(94 574)	(95 301)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(51 394)	-
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	116	1 315
- Encaissement sur créances radiées	(9 010)	(42 692)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>3 665 267</u>	<u>2 903 545</u>

(*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers, se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2016	2015
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	900 000	300 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions côtés	196 840	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	-	16 964
<u>Total</u>	<u>1 096 840</u>	<u>316 964</u>

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

	31 décembre	
	2016	2015
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	57 493
- Revenus des immeubles	46 993	44 651
- Apurement de comptes	531 663	257 377
- Autres produits	10 268	3 903
<u>Total</u>	<u>588 925</u>	<u>363 424</u>

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

	31 décembre	
	2016	2015
- Redressement social	-	76 860
- Autres	586	88
<u>Total</u>	<u>586</u>	<u>76 949</u>

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 décembre	
	2016	2015
Bénéfice comptable	8 181 667	7 835 330
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 692 379	4 863 448
- Dotations aux provisions collectives	109 441	190 505
- Dotations aux provisions additionnelles	206	24 755
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite	79 775	72 000
- Dotations aux provisions pour risques divers	1 096 840	316 964
- Provisions fiscales constituées en 2013/2012 pour affaires en cours	2 687 143	2 062 133
- Plus value latente sur titres SICAV 2015/2014	-	5 788
- Moins values latentes sur titres SICAV 2016/2015	-	30 447
- Moins value latentes sur titres	8 196	-
- Moins value sur cession des actions SICAV	95 215	-
- Jetons de présence 2015	-	50 000
- Abandon de créances	238 102	169 436
A déduire		
- Provisions fiscales constituées en 2013/2012 pour affaires en cours	2 687 143	2 062 133
- Reprises sur provisions additionnelles	43 642	98 059
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	249 916	-
- Montant ayant déjà subi l'Impôt	90 964	-
- Moins values latentes sur titres SICAV 2015	30 447	17 308
- Dividendes	343 578	208 275
- Plus value latentes sur titres	7 789	-
- Plus value latente sur titres SICAV 2016/2015	-	5 316
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>14 735 485</u>	<u>13 229 714</u>
Provisions pour créances douteuses	5 802 026	5 078 708
Provisions pour dépréciation de titres cotés	196 840	-
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>8 736 619</u>	<u>8 151 006</u>
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d' Attijari Sicar	2 000 000	1 000 000
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>6 736 619</u>	<u>7 151 006</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>2 357 817</u>	<u>2 502 852</u>
A imputer		
- Report d'impôt de l'exercice précédent	-	241 989
- Acomptes provisionnels payés	2 252 567	1 733 774
- Retenues à la source	175	-
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>105 075</u>	<u>527 089</u>
Contribution conjonctuelle (au taux de 7,5%, du bénéfice fiscal avant dégrèvement)	655 246	-

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

		Notes	31 décembre	
			2016	2015
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	5	33 521 602	31 427 800
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	5	(32 319 240)	(33 521 602)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+	5	44 759	44 696
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	-	5	(44 249)	(44 759)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	12	(6 671 439)	(7 019 561)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	12	7 321 555	6 671 439
- Créances radiées en début de période	+	5	-	-
- Créances radiées en fin de période	-	5	(434 846)	-
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	5	(24 497)	997 378
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	5	(2 095 352)	(1 915 951)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	5	2 313 360	2 095 352
- TVA collectée	+		35 627 111	32 759 228
- Loyers encaissés	+	5 & 17	238 489 188	218 043 497
- Intérêts de retard	+	17	1 539 507	1 244 239
- Créances virées en Pertes	-	25	(1 223 005)	(1 001 129)
- Encours financiers virées en pertes	+	5	153 261	502 649
- Commissions encourues	-		(142 939)	(89 226)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	5	13 399	158 193
- Encaissement sur créances radiées	+	25	9 010	42 692
- Consolidations	-	5	(26 035)	(47 192)
- Remboursements anticipés	+	5	10 825 250	12 639 056
- Produits sur Cessions anticipées	+	19	431 038	449 576
- Autres produits d'exploitation	+	19	1 659 447	1 497 451
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>288 966 886</u>	<u>264 933 826</u>

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	Notes	31 décembre	
		2016	2015
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+ 6	7 861 195	8 960 913
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	- 6	(10 510 699)	(7 861 195)
- Produits constatés d'avance en début de période	- 15	(95 325)	(105 590)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ 15	165 933	95 325
- Revenus du factoring	+ 18	1 168 545	932 043
- Variations des agios réservés	- 6	(10 411)	2 505
- Financement des adhérents	+	45 063 097	37 112 228
- TVA collectée	+	62 148	52 712
		<u>43 704 482</u>	<u>39 188 942</u>

Encaissements reçus des acheteurs factorés

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	Notes	31 décembre	
		2016	2015
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+ 14	22 923 578	18 767 049
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	- 14	(40 560 388)	(22 923 578)
- Fournisseurs, avances en début de période	- 10	(106 706)	(77 305)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+ 10	329 415	106 706
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+ 5	253 382 799	216 261 769
- TVA sur Investissements	+	33 733 568	29 393 110
		<u>269 702 267</u>	<u>241 527 751</u>

Décaissements pour financement de contrats de leasing

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	Notes	31 décembre	
		2016	2015
- Prestataires Assurances en début de période	- 10	(454 262)	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+ 10	330 635	454 262
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- 10	(480 180)	(418 355)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ 10	508 414	480 180
- Charges constatées d'avance en début de période	- 10	(24 463)	(52 089)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ 10	26 398	24 463
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ 15	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- 15	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ 15	148 398	146 712
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- 15	(204 718)	(148 398)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ 15	50 436	56 252
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- 15	(67 852)	(50 436)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ 15	542 099	445 539
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- 15	(614 992)	(542 099)
- C.N.S.S en début de période	+ 15	153 374	147 288
- C.N.S.S en fin de période	- 15	(186 448)	(153 374)
- CAVIS en début de période	+ 15	9 518	13 948
- CAVIS en fin de période	- 15	(21 085)	(9 518)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ 15	535 649	955 165
- Diverses Charges à payer en fin de période	- 15	(548 353)	(535 649)
- TVA, payées sur biens et services	+	554 386	598 978
- Charges de personnel	+ 22	4 623 717	3 930 471
- Autres charges d'exploitation	+ 23	2 572 880	2 316 123
- Impôts et taxes	- 23	(444 035)	(427 397)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>7 009 516</u>	<u>7 232 067</u>

NOTE 34 : INTERETS PAYES

	Notes	31 décembre	
		2016	2015
- Frais d'émission des emprunts	+ 10	327 073	490 451
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ 13	3 872 295	3 981 215
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- 13	(4 068 592)	(3 872 295)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+ 13	1 013 825	1 072 299
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	- 13	(797 654)	(1 013 825)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+ 13	477 404	72 833
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	- 13	(398 937)	(477 404)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	+ 13	1 426 499	1 209 319
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	- 13	(1 641 852)	(1 426 499)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+ 13	133 467	40 208
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	- 13	-	(133 467)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	+ 13	-	-
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	- 13	(24 000)	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	- 13	(121 474)	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	+ 13	142 719	121 474
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en début de période	- 13	-	(458 420)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en fin de période	+ 13	-	-
- Charges financières	+ 20	26 878 010	25 727 662
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 20	(330 558)	(264 154)
		26 888 225	25 069 397

Intérêts payés

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

		Notes	31 décembre	
			2016	2015
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+	15	527 089	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	-	15	(105 075)	(527 089)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	-	10	-	(241 989)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période	+	10	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	15	45 690	37 933
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	15	(44 003)	(45 690)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	+	15	21 896	25 882
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	-	15	(6 156)	(21 896)
- Etat, TCL à payer en début de période	+	15	13 663	12 669
- Etat, TCL à payer en fin de période	-	15	(15 074)	(13 663)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	-	10	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+	10	133 515	133 515
- Contributions conjoncturelles en début de période	+	15	-	-
- Contributions conjoncturelles en fin de période	-	15	(655 246)	-
- TVA payées	+		1 893 234	780 674
- Impôts et taxes	+	23	444 035	427 397
- Contribution conjoncturelle	+	29	655 246	-
- Impôts sur les bénéfices	+	29	2 357 817	2 502 852
Impôts et taxes payés			5 133 115	2 937 080

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	31 décembre	
		2016	2015
- Placements en titres en début de période	+ 7	11 725 221	16 334 547
- Placements en titres en fin de période	- 7	(497 000)	(11 725 221)
- Remboursement assurance groupe en début de période	+ ou - 10 & 15	(2 370)	-
- Remboursement assurance groupe en fin de période	+ ou - 10 & 15	7 024	2 370
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ 10	151 058	301 152
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- 10	(200 049)	(151 058)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+ 10	-	166 653
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	- 10	-	-
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 10	384 225	413 606
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 10	(381 840)	(384 225)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 10 & 15	(189 841)	(159 106)
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 10 & 15	117 956	189 841
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	- 15	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	+ 15	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	- 15	(84 545)	(6 811)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ 15	14 157	84 545
- Prestataires en début de période	- 15	(4 779)	(706 575)
- Prestataires en fin de période	+ 15	15 842	4 779
- Dépôts et cautionnements en début de période	+ 10	31 234	30 884
- Dépôts et cautionnements en fin de période	- 10	(31 234)	(31 234)
- Retenue de garantie en début de période	- 15	(7 499)	(18 182)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 15	5 799	7 499
- Produits des placements	+ 21	361 577	535 820
- Autres produits d'exploitation	+ 19	924	66 968
- Autres gains ordinaires	+ 27	588 924	305 931
- Autres pertes ordinaires	- 28	(586)	(88)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>12 004 200</u>	<u>5 262 094</u>

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISTIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Notes	31 décembre	
		2016	2015
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 9	35 760	-
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 9	151 141	1 059 212
- Matériel acquis en leasing	- 9	-	(130 482)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>186 901</u>	<u>928 730</u>

**NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

		<u>31 décembre</u>	
	<u>Notes</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 8	1 000 000	2 500 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 000 000</u>	<u>2 500 000</u>

NOTE 39 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		<u>31 décembre</u>	
	<u>Notes</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Dividendes et tantièmes	+ 16	2 975 000	2 550 000
- Prélèvement sur fonds social	+ 16	70 368	55 099
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>3 045 368</u>	<u>2 605 099</u>

**NOTE 40 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE
DE L'EXERCICE**

		<u>31 décembre</u>	
	<u>Notes</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Banques	+ 4	6 715 445	9 211 091
- Caisses	+ 4	2 455	2 192
- Banques, découverts	- 11	(569)	(569)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>6 717 331</u>	<u>9 212 714</u>

NOTE 41 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

A- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2016, respectivement à 7 500 DT et 520 DT.

B- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2016, respectivement à 7 500 DT et 456DT.

C- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2016, respectivement à 15 000 DT et 2 540DT.

D- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 23 mars 2015, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2016, respectivement à 25 000 DT et 5 067DT.

E- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 17 mars 2016, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2016, respectivement à 10 000 DT et 1 973 DT.

2- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » en vertu de laquelle, la société « **ATTIJARI LEASING** » confie à cette dernière la gestion de

biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2016.

3- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « **ATTIJARI FINANCES** » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 mai 2015 en vertu duquel « **ATTIJARI FINANCES** » s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister « **ATTIJARI LEASING** » dans la mise à jour du Business Plan sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et 2015 et des changements d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI FINANCES** » percevra une rémunération forfaitaire de 35 000 dt.

La charge supportée à ce titre, en 2016, s'élève à 20 000 DT.

4- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

A- En date du 11 avril 2016, les sociétés « **ATTIJARI LEASING** » et « **ATTIJARI FINANCES** » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « **ATTIJARI LEASING** » paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,50% sur les montants levés et une commission de clôture de 0,05%.

La charge supportée à ce titre en 2016 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 215 000 DT.

B- En date du 12 septembre 2014, une convention a été conclue entre les sociétés « **ATTIJARI LEASING** » et « **ATTIJARI FINANCES** » en vertu de laquelle « **ATTIJARI LEASING** » met à la disposition d'« **ATTIJARI FINANCES** » un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de 20% du coût de sa rémunération.

En 2016, « **ATTIJARI LEASING** » a facturé la somme de 6 502 DT.

5- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu une convention cadre avec « **ATTIJARI BANK** » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « **ATTIJARI LEASING** » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « **ATTIJARI LEASING** » ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « **ATTIJARI LEASING** » ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « **ATTIJARI BANK** » courant l'année 2016, la société « **ATTIJARI LEASING** » a supporté une commission de 142939 DT.

6- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et les obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes.

7- Contrats de leasing avec « ATTIJARI FINANCES »

A la clôture de l'exercice 2016, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI FINANCES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 88 381 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2016, à 44952 DT.

8- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI INTERMEDIATION »

Au cours de l'exercice 2016, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ATTIJARI INTERMEDIATION », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 64896 DT.

A la clôture de l'exercice 2016, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI INTERMEDIATION », et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 91 196 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2016, à 77943DT.

9- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI GESTION »

A la clôture de l'exercice 2016, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI GESTION », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 56 048 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2016, à 41 110DT.

10- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI RECOUVREMENT »

A la clôture de l'exercice 2016, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI RECOUVREMENT », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 54 946 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2016, à 38 439DT.

11- Contrats de leasing avec la société « LES PIERRES DU NORD »

Au cours de l'exercice 2016, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « LES PIERRES DU NORD », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur de 233 446 DT.

A la clôture de l'exercice 2016, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « LES PIERRES DU NORD », et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 905432 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2016, à 258297DT.

12- Contrats de leasing avec la société « THON MANAR »

A la clôture de l'exercice 2016, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « THON MANAR », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 365 067 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2016, à 109776 DT.

13- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI SICAR »

Au cours de l'exercice 2016, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ATTIJARI SICAR», dans laquelle elle détient une participation, pour une valeur de 64868 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2016, à 55 871 DT.

14- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2016, « ATTIJARI LEASING » a mis en force 4 contrats au profit de la société « ATTIJARI BANK » société mère, pour une valeur totale de 387770DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 1 304281DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2016, à 764812DT.

15- Emprunts et certificats de dépôt avec parties liées

Les emprunts et certificats de dépôt avec les parties liées se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2016
ATTIJARI BANK	80 081 943	113 000 000	102 881 943	90 200 000	4 929 250
ATTIJARI OBLIG SICAV	-	2 500 000	-	2 500 000	5 245
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	-	1 000 000	-	1 000 000	4 778
Total	80 081 943	116 500 000	102 881 943	93 700 000	4 939 273

16- Contrat de bail avec« ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » a ramené l'augmentation prévue de 5% à 2,5% en 2015 suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel « ATTIJARI FINANCES» s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1^{er} avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2016, s'élèvent à 46 993 DT.

17- Opérations réalisées avec « ATTIJARI BANK »

-« ATTIJARI BANK »a facturé à la société « ATTIJARI LEASING » la somme de 421701DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2016.

- « ATTIJARI LEASING »a facturé à la société « ATTIJARI BANK »la somme de 2030DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2016.

18- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 31 mars 2015 et la décision du conseil d'administration du 31 mars 2015, M. MOEZ TERZI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2016, s'élève à 101.626 DT. La charge supportée à ce titre en 2016 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 160.878 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

NOTE 42: ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 23 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LESETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOSLE 31DECEMBRE 2016**

Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING » ,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI LEASING » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 502.854.513DT et un bénéfice net de 5.168.604DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « ATTIJARI LEASING », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprendra conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° 3-4 dont le contenu indique que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Juillet 2016 et la société a formulé, en septembre 2016, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2017 sans recours juridictionnel et a eu pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 386.800 DT et de réduire les crédits de la TVA et de l'impôt sur les sociétés pour un total de 2.027.477 DT.

A ce titre, et compte tenu de l'effet des corrections symétriques qui en découlent, la société a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ces redressements et ce, pour un montant de 900.000 DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

5- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société « **ATTIJARI LEASING** » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Mars 2017

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING »,

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR»

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 17 mars 2016, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR», en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR» perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR» perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2016, respectivement à 10000DT et 1973DT.

2- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

En date du 11 avril 2016, les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,50% sur les montants levés et une commission de clôture de 0,05%.

La charge supportée à ce titre en 2016 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 215 000 DT.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

1- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « ATTIJARI LEASING » a conclu une convention cadre avec « ATTIJARI BANK » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « **ATTIJARI LEASING** » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « **ATTIJARI LEASING** »;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « **ATTIJARI LEASING** »;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « **ATTIJARI BANK** » au courant de l'année 2016, la société « **ATTIJARI LEASING** » a supporté une commission de 142939DT.

2- Emprunts et certificats de dépôt avec les parties liées

Les emprunts et certificats de dépôt avec les parties liées, se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2016
ATTIJARI BANK	80 081 943	113 000 000	102 881 943	90 200 000	4 929 250
ATTIJARI OBLIG SICAV	-	2 500 000	-	2 500 000	5 245
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	-	1 000 000	-	1 000 000	4 778
Total	80 081 943	116 500 000	102 881 943	93 700 000	4 939 273

3- Convention avec « **ATTIJARI INTERMEDIATION** »

La société « **ATTIJARI LEASING** » et la société « **ATTIJARI INTERMEDIATION** » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule des droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes.

4- Contrat de bail conclu avec « **ATTIJARI FINANCES** »

A- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « **ATTIJARI FINANCES** » en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « **ATTIJARI LEASING** » a ramené l'augmentation prévue de 5% à 2,5% en 2015, suite à une demande adressée par la société « **ATTIJARI FINANCES** ».

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel « **ATTIJARI FINANCES** » s'engage à occuper les locaux pendant une période de ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1^{er} avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2016, s'élèvent à 46993DT.

B- En date du 12 septembre 2014, une convention a été conclue entre les sociétés « **ATTIJARI LEASING** » et « **ATTIJARI FINANCES** » en vertu de laquelle « **ATTIJARI LEASING** » met à la disposition de « **ATTIJARI FINANCES** »

un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de 20% du coût de sa rémunération.

En 2016, « **ATTIJARI LEASING** » a facturé la somme de 6 502 DT.

5- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTJARI SICAR»

A. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR**», en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR**» perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR**» perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2016, respectivement à 7 500 DT et 520 DT.

B. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR**» en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR**» perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR**» perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2016, respectivement à 7 500 DT et 456DT.

C. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR**», en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR**» perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR**» perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2016, respectivement à 15 000 DT et 2540DT.

D. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 23 mars 2015, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR**», en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR**» perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR**» perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2016, respectivement à 25 000 DT et 5 067DT.

6- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE»

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « ATTIJARI IMMOBILIERE» en vertu de laquelle, la société « ATTIJARI LEASING » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « ATTIJARI IMMOBILIERE» perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2016.

7- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « ATTIJARI FINANCES » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaire stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 mai 2015 en vertu duquel « ATTIJARI FINANCES » s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister « ATTIJARI LEASING » dans la mise à jour du Business Plan sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et 2015 et des changements d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, « ATTIJARI FINANCES » percevra une rémunération forfaitaire de 35 000 DT.

La charge supportée à ce titre, en 2016, s'élève à 20 000 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

En vertu des termes de la décision de détachement de « ATTIJARI BANK » du 31 mars 2015 et la décision du conseil d'administration du 31 mars 2015, M. MOEZ TERZI est désigné en tant que Directeur Général de la société « ATTIJARI LEASING ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2016, s'élève à 101.626DT. La charge supportée à ce titre en 2016 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 160.878DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 Mars 2017

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB